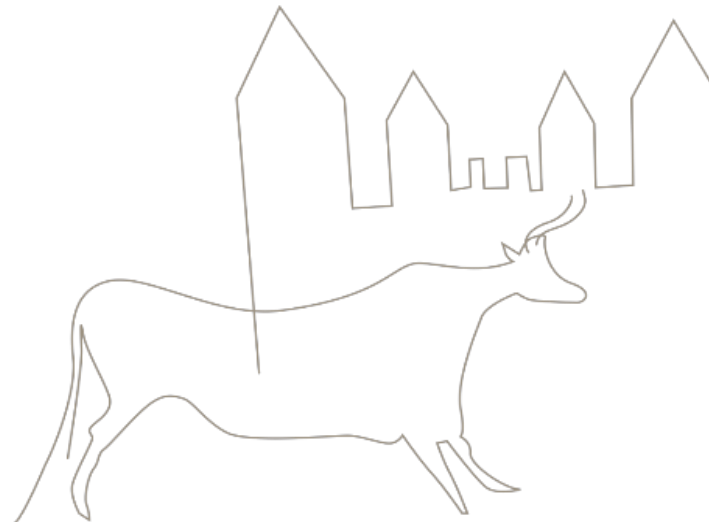


Comité Départemental du Tourisme Dordogne-Périgord

PÉRIGORD
TOURISME FRANCE

DORDOGNE



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

✓ **Tourisme et Handicap est un label d'Etat qui a pour objectif principal de promouvoir une offre touristique adaptée.**

- Sa gestion est assurée par Atout-France
 - <https://www.atout-france.fr/fr/tourisme-et-handicap>
- L'Association nationale Tourisme et Handicap est en charge de sa promotion et de sa communication, elle coordonne les relais locaux
 - <https://tourisme-handicaps.org/>



Tourisme et Handicap

- ✓ La **philosophie** de ce label d'Etat:
 - Un confort pour tous, une accessibilité pour tous
 - Raisonement dans une offre globale:
 - Accessibilité généralisée
 - Accessibilité universelle
- ✓ L'accessibilité sera traitée dans sa globalité:
 - L'accueil, la chaîne de déplacement, le Bâti, la prestation touristique
- ✓ Les aménagements réalisés sont à destination de tout le monde
 - Sans discrimination ni stigmatisation
- ✓ Un Tourisme pour tous

Tourisme et Handicap

- ✓ Les **objectifs** du label d'Etat Tourisme et Handicap
 - Il est le garant d'une **certaine autonomie** aux Personnes en Situation de Handicap (PSH)
 - Il apporte une **information fiable et objective** sur la prestation touristique labellisée
 - Il **développe et promeut** une offre touristique adaptée
 - Une offre touristique **ouverte à tous**

Tourisme et Handicap

✓ **Les avantages** de la « mise en confort » pour tous

- Personnes en situation de handicap (PSH) mais aussi:
 - Personnes âgées, personnes connaissant temporairement des problèmes de mobilité, familles avec poussette, personnes mal marchantes...
- Permet de se différencier
 - Communication sur cette offre adaptée
- Améliore la qualité de l'offre
 - Procédure d'accueil « pour tous », mise en place et suivie
- Elle renforce, le confort, la sécurité, la fiabilité de l'offre
 - Elle rassure
- Elle ouvre un bassin de clientèle plus large
- Un rôle fondamental d'inclusion

Tourisme et Handicap

✓ Caractéristiques:

- La candidature résulte d'une **démarche volontaire** de la part du prestataire
- La candidature est obligatoirement accompagnée par un relais local
 - [liste sur Atout France](#)
 - En l'absence de relais local sur le territoire
 - Il choisit un organisme évaluateur sur le site [d'Atout-France](#)
 - L'évaluation sur site est réalisée par un binôme d'évaluateurs
 - Un représentant du monde du tourisme (relais local)
 - Un représentant du monde du handicap
- Le label traite obligatoirement les quatre handicaps
 - Auditif, Mental, Moteur, Visuel
- Le label d'Etat est un complément à la réglementation sur l'accessibilité, il ne la remplace pas. « Le cadre réglementaire sur l'accessibilité est obligatoirement respecté »
- Label d'Etat attribué pour 5 ans

✓ Quels sont les prestations concernées?

○ **Toutes les prestations Touristiques:**

- Tous les hébergements touristiques
- Tous les établissements de restauration
- Tous les sites touristiques ouverts à la visite
- Tous les sites de Loisirs touristiques

✓ L'éligibilité au label d'Etat Tourisme et Handicap

○ Respect du cadre réglementaire

- Déclaration sur l'honneur

○ Obtention au minimum pour chaque déficience:

- **100%** des critères obligatoires
 - *Critères qui relèvent du cadre réglementaire sur l'accessibilité*
- **75%** des critères du confort d'usage

Le label traite les quatre handicaps: Auditif, Mental, Moteur, Visuel et peut être attribué pour deux handicaps au minimum

La procédure: Tourisme et Handicap

Eligibilité:

- 100% des critères obligatoires, cadre réglementaire
- 75% des critères du confort d'usage

6 -Promotion

5- Inscription par le relais local au registre d'instruction

Avec avis du relais local

Accompagnement par le relais local pour l'éligibilité de la candidature

1- Dépôt de la candidature

Auprès du relais local ou d'un organisme évaluateur

2- Enregistrement de la candidature sur la plateforme d'Atout-France

3- Visite sur site

Par un binôme d'évaluateur

4- Compte-rendu de visite

Recherche de réponses pour les éventuels manquements

6 mois maximum pour traiter la candidature



Possibilité d'autoévaluation par le candidat

Rappel du cadre réglementaire

11 février 2005:
Nouvelle réglementation sur l'accessibilité « **l'égalité des chances** »

1975: 1^{ère} réglementation sur l'accessibilité

Décembre 2014: Possibilité de réaliser un Agenda d'accessibilité « AdA'p » sur 3 ans

1^{er} janvier 2018:
Tous les ERP devraient répondre au cadre réglementaire sur l'accessibilité

Tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) doivent être « accessibles pour 2015 »

Les propriétaires d'un ERP avaient 10 ans pour réaliser un diagnostic d'accessibilité et réaliser les aménagements.
Ce diagnostic donnait droit soit à une attestation d'accessibilité soit une autorisation de travaux pour la mise en conformité

2 Types d'ERP: Les « Anciens » et les « Nouveaux »
« Anciens ERP »: Si permis de construire avant le 01/01/2007: dérogations possibles
« Nouveaux ERP »: Aucune dérogation, application du cadre réglementaire

Tous les ERP ont un Registre Public d'accessibilité
Qui comprend différents éléments dont l'attestation de mise en accessibilité ou les dérogations accordées par les services de l'Etat

Tourisme et Handicap

✓ Les ressources:

- Le site web [d'Atout-France](#)



- [L'Association Nationale Tourisme et Handicap](#)



- Pour une meilleure visibilité de votre accessibilité:
 - La plateforme collaborative de l'Etat: [Accès libre](#)



✓ Pour candidater:

- Le comité départemental du Tourisme de la Dordogne

- <https://www.dordogne-perigord-tourisme.fr/espace-pro/tourisme-et-handicap/>
 - Relais local pour le département de la Dordogne

- Votre interlocuteur: Jean-Marc LOUIS jeanmarclouis@tourismeperigord.com 05 53 35 50 46